

Mieux connaître la Bourse



La Bourse est tout sauf un jeu...



- 2 La Bourse est tout sauf un jeu
- 3 Avoir conscience du niveau de risque pris
- 4 Prendre le temps de s'informer
- 6 Evaluer combien vous pouvez investir en Bourse
- 7 Ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier
- 8 Utiliser au mieux la fiscalité
- 9 Savoir gérer ses gains comme ses pertes
- 10 Organiser la gestion de son portefeuille
- 12 Ne pas geler son portefeuille
- 13 N'acquérir que des produits dont on a compris le fonctionnement
- 14 Les mots à connaître

La Bourse est tout sauf un jeu a fortiori tout sauf un jeu de hasard. L'abus de langage qui consiste à utiliser l'expression "jouer en bourse" marque assez clairement la méconnaissance de la plupart des media, des mécanismes, des règles et des usages de ce qui se présente d'abord comme un vaste marché. Que ce marché soit un marché où la denrée principale est l'argent lui confère une image souvent opaque que le grand public ne perçoit le plus souvent que lorsque le scandale vient souligner la déconfiture de telle ou telle entreprise avec son cortège de petits porteurs mécontents et déçus.

La bourse est un marché organisé où convergent des apporteurs de capitaux (ménages, entreprises, investisseurs institutionnels...) et des sociétés recherchant des ressources nouvelles pour financer leur développement futur. Du niveau de l'offre et de la demande va dépendre un prix comme dans n'importe quelle forme de marché. Le mécanisme est simple et transparent dans son fonctionnement. Ce marché est sécurisé par différentes instances (Commission des Opérations de Bourse, Conseil des marchés financiers...) chargées d'en définir les règles de fonctionnement et de conduite (déontologie), d'en assurer la liquidité et d'en faire respecter les principes voire d'en sanctionner les manquements.

Sur une longue période, le placement en valeurs mobilières s'avère l'un des plus rentables qui soit. Alors pourquoi les marchés connaissent-ils actuellement une chute aussi vertigineuse? Pourquoi, tout d'un coup, la confiance parfois béate des épargnants a-t-elle fait place à une prévention tout aussi disproportionnée entraînant des mécomptes sinon des drames personnels?

Il serait présomptueux d'apporter une réponse catégorique à une telle interrogation. Cependant, il convient de bien intégrer que, comme toutes les activités humaines, le commerce de l'argent est soumis à des paramètres que la simple mécanique financière est incapable d'intégrer et de modéliser. Que l'écho de telles ou telles déclarations, réelles ou imaginaires, d'un "expert" ou d'un "gourou" de Wall Street puisse provoquer une réaction en chaîne d'ampleur mondiale marque bien, qu'au-delà de la seule logique économique, le facteur psychologique revêt une importance souvent disproportionnée. Phénomène accentué si besoin était par l'accélération constante de l'information. Nier ces pratiques serait "angélique"; les surestimer serait absurde!

La présente plaquette souhaite remettre en situation les principes fondamentaux d'une approche raisonnée des marchés financiers. Qu'ils soient locaux, régionaux ou mondiaux, ils restent risqués par nature et toujours liés aux évolutions économiques, sociales sinon culturelles. C'est pourquoi, nous vous proposons non pas un manuel de gestion de votre portefeuille, ce manuel n'existe pas, mais plus humblement que le bon sens et respect des principes de prudence demeurent, dans la durée, les plus sûrs garants d'une gestion équilibrée et gagnante de votre relation à la Bourse.

Avoir conscience du niveau de risque pris



De nombreux professionnels des marchés boursiers n'aiment pas que l'on utilise l'expression "jouer en bourse" pour qualifier les investissements en valeurs mobilières. Pourtant, l'évolution des marchés financiers depuis deux ans a rappelé de façon spectaculaire que ce type d'investissement comporte des risques à court terme. La gestion boursière est en fait une gestion des risques. Il ne faut pas l'oublier si on veut profiter pleinement des opportunités qu'offrent les valeurs mobilières.

QUELLES SONT LES RÈGLES FONDAMENTALES ■ À CONNAÎTRE ?

Quel que soit le placement choisi, le rendement de celui-ci dépend toujours du niveau de risque accepté. Les placements sans risque comme, par exemple, les SICAV monétaires rapportent moins de 2,5% aujourd'hui. Pour obtenir un rendement supérieur en investissant en Bourse, il faut obligatoirement accepter une part de risque.

Toutefois, les fluctuations boursières ne sont dangereuses que si vous investissez à court terme ou si vous devez respecter une échéance précise. Vous courez alors le risque de devoir vendre vos actifs au creux du marché. En revanche, si votre horizon d'investissement est à long terme, vos risques sont plus limités car vous pourrez choisir le moment de votre sortie.

De plus, en diversifiant vos positions, vous réduisez l'effet de la chute du cours d'un titre sur l'ensemble de vos investissements, les actions des sociétés réagissant différemment aux aléas économiques.

POURQUOI NE PEUT-ON INVESTIR EN BOURSE POUR ■ UNE DURÉE PRÉCISE ?

L'évolution des cours des actions prend en compte trop de paramètres pour qu'il soit possible, même aux meilleurs gestionnaires de portefeuille, de prédire avec certitude l'évolution d'une société ou d'un secteur sur une durée déterminée.

De nombreux facteurs sont susceptibles d'avoir un impact positif ou négatif sur le chiffre d'affaires : des facteurs internes comme la faculté des dirigeants à faire les bons choix stratégiques, mais aussi des facteurs externes sur lesquels l'entreprise n'a pas de prise. Un été pluvieux fait baisser le cours des actions des "limonadiers", des craintes de conflit armé font flamber le cours des mines d'or, valeurs refuges traditionnelles, ... Mais il ne pleut pas tous les étés, les risques de conflits sont limités, ... et le retour du soleil fera remonter le cours des titres des limonadiers.

C'est pourquoi il faut avoir le temps d'attendre des jours meilleurs pour revendre les titres de la société dans laquelle on a choisi d'investir.

L'adage à ne pas oublier

"La seule manière de gagner en Bourse est de n'être jamais pressé"

Ce conseil résume bien l'attitude à avoir face à des investissements boursiers : rechercher un profit dans un temps limité est la meilleure manière de faire des pertes car on ne peut pas alors choisir le moment de vendre, on est contraint de le faire.

COMMENT DÉTERMINER SA NATURE FACE ■ AU RISQUE ?

Votre personnalité est un élément important qu'il ne faut pas occulter avant d'opérer un placement notamment, lorsqu'il s'agit d'un placement en valeurs mobilières. Inutile de forcer votre nature en investissant dans des valeurs hautement spéculatives si vous ne rêvez par tempérament que de sécurité. Vous iriez de déception... en insomnies.



Prendre le temps de s'informer

Un portefeuille boursier ne ressemble en rien à un Livret A. Pas question de laisser dormir en paix ses actions comme on le fait avec l'épargne de précaution placée sur son livret A. Il faut suivre, voire anticiper, l'évolution des titres qu'il contient.



A ne pas oublier

“Quand Wall Street éternue, Paris s'enrhume”

Ce proverbe signifie que l'épargnant français ne doit pas oublier que les Américains détiennent 40% des actions françaises. S'ils décident de rapatrier aux USA une partie des capitaux investis en France, ils feront baisser la Bourse de Paris sans que les opérateurs français puissent contrecarrer ce mouvement.

POURQUOI FAUT-IL SUIVRE L'ÉVOLUTION

■ DE SON PORTEFEUILLE?

Comme nous l'avons déjà dit, de nombreux paramètres peuvent influencer le cours d'un titre, mieux vaut anticiper leur impact sur les actions des sociétés dont vous êtes devenu copropriétaire que le constater, un jour, en vérifiant la valeur de votre portefeuille. Anticiper permet d'agir et non de subir.

De plus, la vie d'une société n'est pas un long fleuve tranquille. Elle peut faire l'objet d'opérations financières comme par exemple une OPA (Offre Publique d'Achat) ou être vendue à une autre société. Mieux vaut en être informé rapidement que de se retrouver un matin avec une ligne de titres qui ne vaut plus rien.

QUELLES SONT LES DONNÉES À SUIVRE?

Le suivi d'une société se fait à plusieurs niveaux :

- En premier lieu, il faut régulièrement s'intéresser au développement de la société proprement dite : évolution de son chiffre d'affaires, stratégies suivies par ses dirigeants, politique sociale, lancement réussi ou non de nouveaux produits...
- Mais cette société évolue dans un secteur d'activité dont il faut connaître les tendances : possibilité ou non de développement, secteur de pointe ou en retrait par rapport à l'activité du moment...
- Et il faut également tenir compte de la conjoncture nationale et internationale. Par exemple, un euro fort pénalise les sociétés vendant aux USA, un attentat dans un pays touristique est néfaste pour les voyagistes spécialisés sur cette destination...

OÙ TROUVER LES INFORMATIONS À CONNAÎTRE?

1 Auprès des sociétés elles-mêmes

Tout d'abord, toutes les sociétés cotées communiquent régulièrement des informations sous la forme de communiqués de presse dans les journaux spécialisés. Elles publient également chaque année leur rapport annuel qui est le document essentiel de leur information financière. Tout le monde peut se le procurer.

De plus, depuis quelques années, chaque société a développé un site internet où tout le monde peut trouver de nombreux renseignements.

2 En lisant la presse spécialisée

Il existe en France deux types de journaux financiers : ceux d'information pure et ceux d'analyse qui donnent des conseils d'achat ou de vente. Les premiers, plus généralistes, ont de ce fait tendance à privilégier le suivi des grandes valeurs cotées. Les seconds dénichent souvent de petites valeurs et ont accès à des informations privilégiées.



COMMENT AMÉLIORER SES CONNAISSANCES?

Trouver des informations est facile, les comprendre et surtout savoir les utiliser au mieux de ses intérêts est plus difficile. Pourquoi donc ne pas apprendre comment améliorer l'utilisation de l'information? Les possibilités offertes sont nombreuses :

→ Les Clubs d'investissement

Les Clubs d'investissement constituent une excellente école de la Bourse. Ils permettent à un petit groupe (entre 5 et 20 personnes) de réunir des fonds pour les investir en Bourse et de partager leurs connaissances et leurs informations sous la tutelle d'un conseiller financier.

→ Les Salons d'actionnaires

Chaque année ont lieu dans de nombreuses villes de France, les journées de l'actionnaire individuel. Le but de ces manifestations est de prouver que "la Bourse, ce n'est pas si compliqué mais ça ne s'improvise pas, ça s'apprend". C'est pourquoi de nombreuses conférences et rencontres avec des professionnels sont organisées.



Evaluer combien vous pouvez investir en Bourse



On n'investit pas de la même façon l'épargne que l'on destine au paiement de ses impôts ou de ses prochaines vacances,... et celle que l'on souhaite faire fructifier sans affectation précise.

La première doit être placée dans des produits sûrs et dont la disponibilité peut être immédiate et sans pénalités, alors que la seconde peut être investie à plus long terme.

Deuxième étape donc avant de se lancer dans des achats boursiers, déterminer avec précision la part de son épargne que l'on peut immobiliser pour une durée à la fois longue et indéterminée.



■ COMMENT PROCÉDER?

Le principe à respecter est simple. **Il est important d'investir en Bourse seulement l'épargne dont on n'a pas besoin rapidement à court voire même à moyen terme ou pour une date précise.**

Il faut donc faire le point sur vos besoins de liquidités pour le quotidien, d'épargne pour faire face aux coups durs (la chaudière à changer en urgence par exemple) et aux dépenses prévues dans les deux ans à venir (une nouvelle voiture, des vacances d'hiver...). Si vos placements à court et moyen terme suffisent à en assurer le financement, vous pouvez investir le solde de vos économies dans des placements à long terme et notamment en Bourse.

Lorsque l'on a déterminé la part de son épargne que l'on peut investir en bourse, il est possible soit d'en verser la globalité en une seule fois soit plutôt d'effectuer des versements réguliers. De nombreux établissements bancaires proposent d'ailleurs des **formules d'abonnement**.

■ POURQUOI LIMITER SES INVESTISSEMENTS BOURSIERS?

Lorsque l'on décide de se constituer un portefeuille boursier, il ne faut pas oublier que ce type de placement comporte des risques. On peut d'ailleurs le constater depuis mars 2001. De plus, il n'est jamais prudent de placer toutes ses économies sur un seul type de placement.

Par conséquent, même si, sur une période de 5 à 10 ans, malgré les remous actuels, l'investissement boursier demeure celui qui assure le rendement le plus important, il faut panacher la composition de son patrimoine entre produits sécuritaires – même s'ils rapportent moins – et placements plus risqués.

■ LA GESTION COLLECTIVE

Si vous ne pouvez investir des sommes importantes en bourse ou si vous connaissez encore mal ses mécanismes, mieux vaut vous tourner vers la gestion collective et souscrire des parts d'OPCVM (Organismes de placement collectif en valeurs mobilières) c'est-à-dire de SICAV et/ou de Fonds Commun de Placements (FCP). Vous bénéficierez ainsi d'une gestion professionnelle quel que soit le montant de votre investissement.

Ne pas “mettre tous ses œufs dans le même panier”



La diversification est peut-être la seule règle admise par tous les gestionnaires. Elle permet en effet de limiter le risque inhérent à une seule valeur. Mais la diversification a sa limite : l'éparpillement.

POURQUOI FAUT-IL DIVERSIFIER SON

PORTEFEUILLE?

La stratégie la plus prudente est une répartition équilibrée au sein de son portefeuille entre actions et obligations. En effet, les obligations protègent et rapportent en fonction d'un taux d'intérêt alors que les actions permettent la croissance du capital. De plus, très souvent, la baisse du cours des actions est compensée par une hausse de celui des obligations.

Au sein des actions, il est bon également de diversifier ses achats en n'investissant pas dans un seul secteur d'activité. Il est également prudent d'effectuer une diversification de son portefeuille au niveau géographique. Les économies des pays ne réagissent pas de la même façon à un événement donné. L'attentat du 11 septembre a restreint les désirs de vacances exotiques des européens et les sociétés proposant des vacances en résidences de tourisme en Europe en ont profité.

QUELS SONT

LES PIÈGES À ÉVITER?

En voulant trop diversifier son portefeuille, on aboutit très souvent à un éparpillement important de ses investissements, avec pour corollaire un grand nombre de lignes.

Il ne faut pas transformer son portefeuille en “Grand Bazar” sous prétexte que la répartition des investissements réduit les risques. Gérer un trop grand nombre de lignes oblige à multiplier les besoins d'informations et réduit les possibilités de gestion de ses achats!

COMMENT RÉALISER

CETTE DIVERSIFICATION?

A titre d'exemple on peut utiliser deux types de méthodes pour diversifier un portefeuille boursier :

- Celle qui consiste à bâtir un portefeuille en équilibrant les zones géographiques, les secteurs d'intervention et les types de valeurs. En fonction de l'évolution du contexte car il est alors possible d'adapter cet équilibre.

Si on considère les USA en pleine expansion mais à la veille de marquer une pause, l'Asie en cours de sortie d'une grave crise et l'Europe en redémarrage, on renforcera dans le portefeuille la part des valeurs européennes au détriment des américaines et on restera prudent sur celles d'origine asiatique.

- Celle que pratiquent de nombreux épargnants sans le savoir, “le stock-picking” que l'on peut traduire par le “ligne à ligne” : on choisit les valeurs pour elles-mêmes et rien que pour elles-mêmes sans distinction du secteur ou du pays d'origine. Cette pratique oblige néanmoins à prendre garde à ne pas sur-représenter un secteur en choisissant par exemple 3 valeurs de l'agro-alimentaire sur un total de 10 lignes.

Ce qu'il ne faut pas faire

Acheter régulièrement les deux ou trois titres recommandés par sa revue habituelle. Au bout de quelques investissements de ce type, vous vous retrouverez avec un portefeuille comprenant un nombre important de lignes de trop faible valeur.

Attention aux bons tuyaux

Les bons tuyaux aboutissent en général à une multiplication des petites lignes d'un portefeuille mais rarement à des gains importants. C'est d'ailleurs ce qui avait amené Peter Lynch, gérant d'une importante société d'investissement à conseiller de vendre quand les amateurs commençaient à donner leur avis!



Utiliser au mieux la fiscalité

Il est possible d'acquérir des valeurs mobilières (actions et/ou des obligations) soit directement, soit indirectement au travers d'OPCVM (SICAV et Fonds Commun de Placement).

Ensuite ces titres peuvent être logés dans un compte-titres ou dans un Plan d'Épargne en Actions (PEA). Mais on peut également détenir indirectement des titres dans un contrat d'assurance-vie, un Plan d'Épargne Populaire (PEP boursier par exemple) ou dans un Plan d'épargne ou d'actionariat salarial.

Chacun de ces produits bénéficie d'un régime fiscal propre.

Quid de la fiscalité des titres de SICAV et des parts de FCP ?

Les souscripteurs d'actions de sociétés d'investissement à capital variable (SICAV) ou de parts de fonds communs de placement (FCP) sont imposés comme si ils détenaient directement une partie du portefeuille de la Sicav ou du FCP.

QUELLE FISCALITÉ

■ POUR UN COMPTE-TITRES?

Depuis la dématérialisation des titres en 1984, les valeurs mobilières (actions, obligations, SICAV, FCP, etc) dont vous faites l'acquisition sont inscrites, sauf décision contraire de votre part, sur un compte titres.

La fiscalité applicable aux revenus perçus diffère selon la valeur concernée :

→ Les actions :

Les dividendes distribués sont soumis à l'impôt sur le revenu des personnes physiques. Ils bénéficient toutefois de deux avantages :

- Un avoir fiscal égal à 50% du dividende;
- Un abattement de 1 220€ pour une personne seule et de 2 440€ pour un couple marié. Cet abattement est opéré sur le coupon brut, c'est à dire après prise en compte de l'avoir fiscal.

→ Les obligations :

Les intérêts perçus sont aussi soumis à l'impôt sur le revenu des personnes physiques mais avec possibilité d'opter pour le Prélèvement Forfaitaire Libératoire au taux de 25%.

2 l'imposition des plus-values

Les plus-values réalisées sont exonérées d'impôt et de prélèvements sociaux tant que le montant total des cessions de l'année, tous établissements confondus, ne dépasse pas 15 000 euros (en 2003). Si ce montant est atteint ou dépassé, les plus-values constatées sont taxées au taux de 26% (prélèvements sociaux inclus) à compter du 1^{er} euro.

QUELS AVANTAGES

■ FISCAUX POUR UN PEA?

Si aucun retrait n'est effectué sur un PEA avant 5 ans, les produits (dividendes et avoirs fiscaux) et les plus-values de cession sont exonérés d'impôts (mais pas de prélèvements sociaux).

En revanche, en cas de clôture ou de retrait avant le terme des 5 ans, les gains nets réalisés sont imposables mais seulement si le seuil de cession de valeurs mobilières de 15 000€ est dépassé.

QUELS SONT LES PLUS FISCAUX D'UN CONTRAT D'ASSURANCE-VIE

■ MULTISUPPORT?

La détermination du régime d'imposition des produits des contrats d'assurance-vie dépend de leur durée, de leur date de souscription, de l'âge du souscripteur au moment des versements mais en aucun cas de leur composition (une exception, les contrats DSK). Donc si vous détenez des actions à travers un contrat d'assurance-vie multisupport, vous bénéficiez de la fiscalité de l'assurance-vie.

QUEL EST LE STATUT FISCAL DE L'ÉPARGNE

■ SALARIALE?

Le PEE (Plan d'Épargne Entreprise) est un système d'épargne collective facultatif, alimenté par la participation, l'intéressement, et les versements volontaires du salarié auquel peut s'ajouter un versement de l'entreprise appelé "abondement".

Le Plan doit être conservé 5 ans pour que les gains réalisés soient exonérés d'impôt sur le revenu et les plus-values (mais pas de prélèvements sociaux). Toutefois, la loi permet des sorties anticipées en cas de mariage, achat de sa résidence principale...

Savoir gérer ses gains comme ses pertes



Lors d'une baisse de la bourse, la plupart des épargnants qui sont "plantés" avec des valeurs dont les cours ne retrouveront jamais leurs niveaux antérieurs sont des investisseurs qui ont cru lors de l'envolée de leurs titres que l'on pouvait gagner encore plus. Savoir gérer, c'est savoir vendre au bon moment.

A PARTIR DE QUEL NIVEAU DE GAIN FAUT-IL PRENDRE SES BÉNÉFICES?

Il n'existe pas de règle d'or en la matière. Tout dépend de la volatilité du marché, de son orientation haussière ou baissière, de l'importance des taux d'intérêt servis sur les produits sans risque, du niveau de l'inflation et des frais de transactions qui sont devenus variables d'un établissement à l'autre et surtout au final de l'appréciation de l'épargnant.

POURQUOI VAUT-IL MIEUX DES PRISES DE GAINS RÉPÉTÉS?

De nombreux titres enregistrent fréquemment des écarts importants surtout lorsque les marchés financiers sont incertains. En revanche, rares sont les valeurs qui s'envolent dans une telle conjoncture.

De plus, comme vous effectuerez des prises partielles de bénéfice sur ce titre, vous vous laissez la possibilité de profiter d'une opération exceptionnelle avec les titres restants.

QUE FAIRE LORSQUE L'ON EST EN PERTE?

En ce qui concerne les ventes à perte, les boursiers sont unanimes : "il vaut mieux se couper le bras que la tête". Concrètement, cela signifie qu'il vaut mieux reconnaître son erreur que s'entêter. Il ne faut pas oublier que pour effacer une perte, il faut regagner beaucoup plus que l'on a perdu.

Ainsi, si vous aviez acheté des actions à 100 euros et qu'elles cotent aujourd'hui 50 euros soit une perte de 50%, pour revenir au prix d'acquisition de 100 euros, le cours de vos titres devra doubler c'est-à-dire afficher 100% de hausse!

Toute la difficulté consiste à faire la distinction entre les sociétés dont les actifs ont définitivement perdu de la valeur et les sociétés qui connaissent un "trou d'air" passager.



Deux adages à méditer :

"Un tien vaut mieux que deux tu l'auras" : devise des pragmatiques qui ont pour religion de prendre leur profit dès que cela est possible et pour eux, mieux vaut un petit profit assuré qu'un gros gain qui peut ne jamais arriver.

"Les arbres ne montent jamais jusqu'au ciel" : le cours d'une action ne peut grimper indéfiniment sans qu'il y ait une justification économique à sa hausse.



Organiser la gestion

La gestion de valeurs mobilières entraîne le paiement de frais. Les uns sont ponctuels (lors d'un achat ou d'une vente), les autres sont récurrents (facturés à l'année ou par semestre sur le montant du portefeuille). Leur montant global varie de façon conséquente en fonction du mode de gestion.

COMMENT SE DÉCOMPOSENT

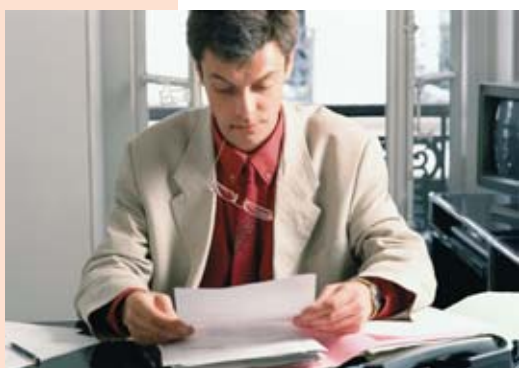
LES FRAIS DE GESTION?

Certains frais sont occasionnés par les opérations elles-mêmes : droits de courtage ou commissions des banques dont le montant peut être librement négocié (s'y ajoute la TVA au taux normal de 19,6%).

Les autres frais sont des frais de gestion (ou de tenue de compte) :

- frais de passation d'ordres,
- droits de garde perçus au titre de la conservation en compte des valeurs mobilières (montant proportionnel augmenté d'un minimum forfaitaire variable selon la nature des titres, la valeur du portefeuille, etc),
- commissions de gestion (montant variable selon les intermédiaires),
- commissions d'encaissement des coupons (librement fixées par l'établissement).

Fiscalement, les courtages doivent être pris en compte pour le calcul de la plus-ou moins-value. Les droits de garde sont déductibles des revenus financiers déclarés : dividendes (avoir fiscal inclus) et revenus obligataires non soumis au prélèvement libératoire de 25%. Par conséquent, les frais de garde payés pour la tenue de votre PEA ne sont pas déductibles car les revenus perçus sont exonérés d'impôt.



de son portefeuille

QUAND DOIT-ON PAYER EN SUS L'IMPÔT

DE BOURSE?

Vous êtes redevable de cet impôt lors de l'achat ou de la vente de certains titres comme notamment :

- les actions, et les produits assimilés lorsque ces titres sont cotés sur le premier marché ou le second marché;
- les obligations échangeables ou convertibles en actions, ou assorties d'une clause d'indexation ou de participation.

En revanche, cet impôt n'est pas dû lors des transactions sur des valeurs négociées au Nouveau Marché, ainsi que pour les opérations portant sur des actions de SICAV.

L'impôt de Bourse est calculé au taux de 3 % jusqu'à 153 000 € et 1,5 % au-delà. Le montant des droits dus à l'occasion de chaque opération que vous effectuez est :

- diminué d'un abattement de 23 € (les opérations d'un montant inférieur ou égal à 7 667 € sont donc exonérées);
- et plafonné à 610 €.

EXEMPLE DE CALCUL DE L'IMPÔT DE BOURSE

Vous réalisez une opération d'un montant de 150 000 €

Impôt brut	$150\,000 \times 3\% = 450\text{ €}$
Impôt brut après abattement	$450\text{ €} - 23\text{ €} = 427\text{ €}$
Plafonnement	sans objet, dans le cas présent
Impôt dû	427 €

QUEL EST L'IMPACT DU MODE DE GESTION SUR LE MONTANT

DES FRAIS?

L'impact de ces frais affecte, plus ou moins, la rentabilité d'un portefeuille. Leur montant diffère en effet selon la fréquence des opérations effectuées et le mode de transmission des ordres.

Depuis le développement de la banque à distance, les frais prélevés varient selon le mode choisi de transmission des ordres : ordre donné à l'agence ou par courrier, fax, Minitel ou via Internet.

De plus, si vous êtes un bon client du service titres, celui-ci vous concédera certainement des tarifs attractifs. En revanche, si vos ordres ne portent que sur quelques valeurs, vous serez pénalisé par le minimum de courtage appliqué aux petits ordres.

Lors d'une augmentation de capital, les actionnaires qui achètent ou cèdent des droits de souscription subissent également ces minima de frais. De même pour ceux qui participent aux introductions en Bourse, puisque seulement quelques actions peuvent être obtenues. Il existe aussi des minima de droits de garde.





Ne pas geler son portefeuille

Encore une fois, les boursiers ont réussi à transcrire ce conseil, en une phrase percutante : “Ne tombez jamais amoureux de vos actions”. Ce n’est pas sous prétexte que vous avez réalisé de belles plus-values sur une action qu’il ne faut pas la céder un jour. La gestion d’un portefeuille boursier s’adapte à l’évolution des cours.

COMMENT GÉRER UN PORTEFEUILLE DE VALEURS MOBILIÈRES?

Il faut choisir une stratégie et s’y tenir. Deux possibilités de gestion vous sont offertes :

- Si vous optez pour une **gestion de long terme**, l’objectif sera d’abaisser le prix de revient des lignes afin d’obtenir le meilleur rendement possible. Vous n’aurez pas à vous préoccuper des variations au jour le jour de vos actions. Il suffira que vous vendiez quand vous avez besoin de liquidités ou quand les marchés sont hauts, pour sécuriser vos gains.

- En tout état de cause, il est de bonne gestion de se fixer des limites tant à la hausse qu’à la baisse. Ainsi on reste à l’abri d’un “collage” sur telle ou telle valeur qui viendrait à se déprécier rapidement.

Attention ! il faudra prendre des décisions en vous disant que “les cours ne sont jamais trop hauts pour acheter, ni trop bas pour vendre” ce qui signifie qu’une bonne société finira toujours par justifier son cours d’achat et le dépasser tandis qu’une mauvaise société sera toujours trop chère et apportera déception sur déception.

QUE FAIRE EN CAS D’ERREUR?

La Bourse est le temple des regrets ! Mais regarder en arrière peut être une attitude saine si elle vous permet de comprendre votre erreur et d’améliorer votre technique de gestion. En revanche, ne vous retournez pas sur le passé si cela doit vous conduire à avoir des regrets et surtout à vous paralyser face à toute nouvelle décision.

Aucune opération ne doit être regrettée sauf bien entendu, s’il s’agit d’une erreur fatale et complètement irraisonnée. Votre unique objectif doit être de faire fructifier régulièrement votre portefeuille.

QUELLES NOUVELLES DOIVENT ME FAIRE RÉAGIR?

Le rêve de tout investisseur est d’acheter au plus bas et de revendre au plus haut. Encore faut-il savoir déterminer quand le cours est au plus bas et quand il est au plus haut. Plus facile à dire qu’à faire !

Toutefois, certaines nouvelles doivent vous faire réagir :

- **La variation du dollar** : si vous avez en portefeuille des entreprises présentes aux USA ou dont les produits de base se négocient en dollars, mieux vaut les vendre quand le dollar monte et les acheter sur une baisse de celui-ci.

- Un pays connaît une **crise financière** : ce sont les banques qui sont alors les plus menacées. Et même si aucune des banques françaises n’est véritablement engagée dans la zone touchée, il ne faut pas oublier que toute tension financière dans un pays fait peser des risques pour ces entreprises à travers ses clients.

- **Une crise monétaire** dans un pays : ce sont alors toutes les entreprises (et plus seulement les banques) présentes dans le pays qui sont menacées. En effet, si la monnaie locale se déprécie, les bénéfices réalisés seront diminués d’autant quand ils seront convertis en euros pour la consolidation des comptes de l’entreprise.

- **La consommation varie en France** : les valeurs sensibles à la reprise et réciproquement au ralentissement de la consommation sont entre autres, les sociétés fabricant des produits de consommation à la baisse courante ou les commercialisant. A surveiller donc !

- **Le marché semble durablement à la baisse** : plutôt que de liquider tout votre portefeuille, il est plus judicieux de vous reporter sur certaines valeurs qui résistent assez bien aux turbulences boursières comme par exemple, les valeurs liées à l’immobilier.

N'acquérir que des produits dont on a compris le fonctionnement



Pour inciter les épargnants à investir en Bourse, Euronext Paris SA comme les établissements financiers ne cessent de proposer des produits nouveaux. Au gré des années, le fonctionnement de ces produits s'est compliqué. De ce fait, ceux qui les souscrivent aujourd'hui, investissent dans des placements dont ils méconnaissent souvent totalement les règles de fonctionnement. Certains ne leur font courir que des risques financiers limités comme les Fonds à formule alors que d'autres peuvent leur faire perdre la totalité de leur mise initiale comme les warrants. Prudence donc!

NE PAS SE TROMPER DE FONDS À FORMULE

De nombreuses formes de fonds dits protégés se sont développés au cours de ces deux dernières années. Ils ont pour objectif d'atteindre à terme le montant de capital ou de performance déterminé lors de la souscription. Mais contrairement à ce que pensent les nombreux souscripteurs de ces produits, un "objectif" n'est nullement une "garantie de résultat" et de plus, tous n'assurent pas au souscripteur qu'il retrouvera à terme, le capital investi.

Même si la COB (commission des opérations de Bourse) a décidé de limiter l'usage du mot "garanti" aux seuls fonds garantissant la restitution totale du capital investi (hors frais) à l'échéance, mieux vaut bien lire la plaquette donnée par votre conseiller avant de souscrire.

De plus, n'oubliez pas qu'une garantie se paie et que le rendement servi sera inversement proportionnel au niveau de risque accepté sur le capital. Ne cherchez pas le fonds garanti qui va vous faire gagner 30% par an, il n'est pas encore inventé!!!

LAISSER LES PRODUITS DÉRIVÉS AUX PROFESSIONNELS :

EXEMPLE LES WARRANTS

De nombreux journaux conseillent aujourd'hui de protéger son portefeuille boursier face à la tourmente actuelle qui secoue les marchés boursiers en faisant l'acquisition de warrants.

Or un warrant est un produit complexe dont il faut connaître parfaitement les caractéristiques et qui demande de réelles connaissances du fonctionnement des marchés boursiers.

En effet, un warrant est un contrat qui donne le droit de vendre ou d'acheter un sous-jacent. Un sous-jacent peut être une action mais aussi un indice, un taux d'intérêt, une devise ou un groupe de valeurs à un prix déterminé pendant un laps de temps précis.

1 Un warrant ne représente pas un actif financier comme une action, c'est seulement un instrument financier, une option dont l'évolution est liée à celle de son sous-jacent.

2 Le warrant peut être soit une option d'achat (on parle alors de call) ou une option de vente (put). Un call est le droit d'acheter un sous-jacent à un prix déterminé à l'avance (prix d'exercice ou strike pour les initiés) jusqu'à une échéance donnée (maturité). On prend donc le pari d'une hausse du sous-jacent supérieure à celle fixée avant le terme.

ATTENTION : un warrant à une durée de vie limitée, une fois l'échéance arrivée, il ne vaut plus rien. De plus, l'achat d'un warrant demande de bien connaître l'évolution du sous-jacent auquel il se rattache. La différence entre le prix d'exercice et le cours du sous-jacent doit être valable sinon il suffirait d'acheter directement le sous-jacent. Un produit de plus, à suivre chaque jour!

Les mots à connaître



Action : une action est une part du capital d'une société. En faisant l'acquisition d'une action, vous devenez copropriétaire de cette société. Si la société est cotée en Bourse, le cours à un moment donné de ses actions est le prix sur lequel le plus d'acheteurs et de vendeurs se sont accordés pour réaliser l'opération souhaitée (achat ou vente). Le revenu distribué par une action s'appelle un dividende. Son montant est variable car fixé en fonction des bénéfices de la société.

Obligation : une obligation est émise en contrepartie d'un emprunt contracté par une société ou par l'Etat pour un montant et une durée limitée. C'est un titre de créance. Une obligation, en règle générale, donne lieu au versement régulier d'un revenu appelé intérêt dont le montant ou les modalités de calcul sont fixés lors du lancement de l'emprunt. OPCVM (Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières) : c'est le nom légal donné aux SICAV et aux FCP. Soumis à l'agrément de la COB (Commission des Opérations de Bourse), leur actif peut comprendre des valeurs mobilières françaises ou étrangères, négociées ou non sur un marché réglementé, et à titre accessoire, des liquidités. Cette composition dépend de "l'orientation", c'est-à-dire de la stratégie d'investissement et de gestion choisie par le gestionnaire. On parle de souscription et non d'achat d'une action d'OPCVM et de rachat au lieu de vente. Le nombre d'actions d'une SICAV ou de parts d'un FCP varie en fonction des souscriptions et des rachats émanant des épargnants.

Ligne : ensemble de titres identiques comme par exemple une ligne de 100 parts sociales.

SICAV (société d'investissement à capital variable) : une SICAV est une société dont le capital est composé d'actions et dont l'objet est la constitution et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières. Contrairement à de nombreuses sociétés, les actions de SICAV ne sont pas cotées en Bourse, leur valeur dépend uniquement de l'évaluation du portefeuille géré.

FCP (Fonds Commun de Placement) : un FCP est une copropriété de valeurs mobilières gérée par un professionnel pour le compte des porteurs de parts. A la différence des SICAV, les FCP n'ont pas de personnalité juridique.

Valeur mobilière : titre négocié sur les différents compartiments des marchés financiers (actions, obligations, emprunts d'Etat, Bons du Trésor, contrats optionnels)

Portefeuille : ensemble de valeurs mobilières et de titres détenus par un épargnant.

Montant de cession : total des ventes de valeurs mobilières (SICAV, FCP, actions et obligations détenues en direct) sur l'ensemble des établissements financiers, à ne pas dépasser si on ne veut pas acquitter d'impôt sur les plus-values. Ce montant est fixé lors du vote de la loi de finances.

Plus ou moins-value : gain ou perte enregistrés sur la vente d'un titre

Prélèvement Forfaitaire Libératoire (PFL) : c'est une option fiscale. Elle permet à un épargnant d'être imposé forfaitairement sur les revenus des placements à revenu fixe (obligations, titres du marché monétaire). Il n'a de ce fait pas à les intégrer à son revenu imposable et évite ainsi la progressivité de l'impôt. L'Etat prélève directement l'impôt forfaitaire (15 % + prélèvements sociaux) sur le revenu versé.

Euronext : c'est la société née de l'alliance de la Bourse de Paris (Paris-Bourse) et dans un premier temps, des places de Bruxelles et d'Amsterdam.

Euronext-Paris SA est une société de services cotée en Bourse qui assure le bon fonctionnement des marchés parisiens, leur sécurité, leur développement et leur promotion. Elle décide de l'admission et de la radiation des valeurs ; elle gère le système informatique de cotation et assure la publicité et la diffusion de l'information boursière.

Seuil de cession : reprendre la définition donnée sous le vocable "MONTANT de CESSION" car c'est la même chose

Premier marché : autrefois appelé la "Cote officielle" ou le "Marché Officiel", il rassemble les plus grandes sociétés cotées de la place de Paris (en terme de taille et de diffusion de leurs titres dans le public).

Second marché : marché de la place de Paris créé en 1983 pour permettre aux sociétés de taille moyenne d'accéder au marché boursier. Les entreprises qui souhaitent accéder à ce marché doivent proposer au moins 10% de leur capital aux investisseurs.

Nouveau marché : marché créé en 1996 selon des principes similaires au Second marché pour accueillir des entreprises à fort potentiel de croissance.

Bons à formule : nouveau terme générique imposé par la Commission des Opérations de Bourse pour désigner les Fonds Commun de Placement proposant à leurs souscripteurs de prendre un risque sur le capital investi, plus ou moins limité selon le montage proposé.



CAISSE D'ÉPARGNE